

84

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

17^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport du Sénégal

**Déclaration de Son Excellence
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,
Représentant Permanent**

Lundi, 21 octobre 2013

14 h 30– 18 h

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ma délégation souhaite une chaleureuse et cordiale bienvenue à la délégation soeur du Sénégal et lui souhaite un séjour agréable en terre helvétique.

Ma délégation voudrait une fois de plus saluer la maturité du peuple sénégalais qui a consacré l'enracinement de la démocratie suite aux dernières élections présidentielles de 2012. Elle se félicite également de la récente nomination d'une femme comme Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Ma délégation relève avec appréciation que depuis la présentation de son premier rapport de l'EPU le 6 février 2009, le Sénégal n'a cessé d'oeuvrer avec force et engagement en faveur de la réalisation de tous les droits de l'homme notamment à travers des politiques de promotion de la bonne gouvernance et de mise en oeuvre de projets orientés vers le bien-être des populations.

Aussi, ma délégation voudrait saluer l'évolution remarquable du cadre normatif et institutionnel avec l'adoption de plusieurs mesures législatives et réglementaires à savoir entre autres :

- la loi N° 2009-13 du 2 mars 2009 instituant l'Observateur National des lieux de Privation de Liberté ;
- la loi N° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue entre les femmes et les hommes dans les instances de décision électorales et semi-électorales ;
- la création du Conseil consultatif national des droits de l'homme.

S'agissant des personnes vulnérables en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées, ma délégation prend note avec satisfaction des efforts du Sénégal dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre les violences familiales notamment les mutilations génitales féminines et les mariages précoces ou forcés.

A cet égard, ma délégation recommande au Sénégal :

- d'adopter un code de l'enfant et d'harmoniser sa législation en vue d'une définition de l'enfant conforme aux principes et dispositions des conventions internationales dans ce domaine ;
- d'intensifier les actions de sensibilisation de tous les acteurs sur l'application rigoureuse de la loi sur la traite et le trafic des personnes en particulier des femmes et des enfants ;
- d'accélérer le programme de modernisation des écoles religieuses (daaras) ;
- de relever l'âge du mariage à 18 ans ;
- de renforcer les infrastructures adaptées d'éducation et d'apprentissage pour les personnes handicapées.

Je vous remercie !

